

# Rapport de gestion 2016

## Table des matières

<b>Editorial</b>	<b>4</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>6</b>
<b>Placements</b>	<b>7</b>
<b>Effectifs</b>	<b>8</b>
<b>Engagements</b>	<b>10</b>
<b>Situation du fonds</b>	<b>12</b>
<b>Bilan et compte d'exploitation</b>	<b>14</b>
<b>Plans de prévoyance</b>	<b>16</b>
<b>Rapport de l'auditeur</b>	<b>18</b>
<b>Thème technique: le taux de conversion</b>	<b>19</b>
<b>News: Prévoyance 2020</b>	<b>20</b>
<b>Organisation</b>	<b>22</b>

# Editorial

Les marchés financiers ont démarré l'année 2016 dans le rouge, marqués par la crise chinoise et la baisse du pétrole. La situation s'est ensuite améliorée jusqu'au Brexit dont l'effet n'aura finalement été qu'anecdotique. En fin d'année, l'élection de M. Trump a dopé les marchés qui ont terminé en forte hausse sans être tempérés par la crise constitutionnelle en Italie.

Dans cet environnement fluctuant, le fonds a dégagé une performance réjouissante de 4.27%, supérieure aux indices (Credit Suisse: 3.87% et UBS: 3.41%) et à la moyenne suisse des institutions de prévoyance (Enquête Swisscanto: 3.55%). Cette performance a été suffisante pour couvrir le rendement nécessaire. La situation financière du fonds de prévoyance s'est ainsi encore améliorée, synthétisée par un degré de couverture appréciable de 117.3% au 31 décembre 2016. La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 17.3% du total des engagements.

Partant de cette performance et d'un rendement nécessaire de 2.19%, le Conseil de fondation a décidé de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs présents au 31 décembre 2016 d'un intérêt de 2.50% sur l'entier de leur avoir de vieillesse, soit le double de l'intérêt minimum légal (1.25%). Avec un indice des prix à la consommation de -0.4%, les rentes en cours n'ont pas été indexées.

Le contexte actuel des assurances sociales reste cependant délicat avec une évolution du nombre de rentiers plus importante que celle des assurés actifs et des faibles espérances de rendement sur la fortune. D'avis unanime, une réforme est urgente, surtout pour l'AVS. Prévoyance 2020 est le consensus trouvé par le Parlement pour répondre à ces enjeux. Le 24 septembre prochain, il conviendra à chacun d'estimer si le compromis est satisfaisant ou pas.

Dans cette conjoncture, le FIP se démarque avec des arguments certains :

- une excellente santé financière : degré de couverture de 117.3%
- une croissance continue et maîtrisée : augmentation annuelle moyenne sur 5 ans de 6% des assurés et de 12% de la fortune,
- une bonne structure des assurés : 92% d'assurés actifs qui représentent 74% des engagements de prévoyance,
- un financement des prestations complet et équilibré,
- un intérêt crédité sur l'entier du capital de prévoyance, supérieur à la moyenne de manière continue : 2.5% en 2016, 2.35% sur les 5 dernières années,
- des taux de conversion favorables appliqués sur l'entier de l'avoir de vieillesse,
- une gestion, tant de la fortune que de l'administration, efficiente à un coût très inférieur à la moyenne suisse.

La situation financière et technique du fonds demeure donc excellente et autorise la sérénité pour l'avenir.

Le Conseil de fondation remercie les affiliés, assurés et pensionnés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive répondant à leurs attentes.



**Yves Defferrard**  
Président du Conseil  
de fondation



**Sébastien Cottreau**  
Gérant

# Chiffres clés

	2016	2015	2014
Nombre d'assurés actifs	27 856	26 535	25 297
Nombre de bénéficiaires de rentes	2 283	2 116	1 918
Nombre d'employeurs affiliés	4 062	4 061	3 890
Somme au bilan (en millions de francs)	2 174	2 022	1 871
Performance (en %)	4.3	1.5	7.4
Degré de couverture (en %)	117.3	116.0	119.2
Frais de gestion par assuré (en francs)	177	187	187
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.44	0.47	0.51
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en %)	2.5	2.5	2.75
Taux d'intérêt minimal LPP (en %)	(1.25)	(1.75)	(1.75)

# Placements

## Répartition des placements (en francs)

	31.12.2016		31.12.2015		Stratégie de placements
	Fr.	%	Fr.	%	%
Liquidités	63 439 290	2.9	65 619 717	3.4	2.0
Obligations suisses	333 366 457	15.6	309 432 406	15.5	20.0
Obligations étrangères en CHF	197 701 089	9.2	200 908 419	10.1	10.0
Obligations en monnaies étrangères	219 902 242	10.3	190 940 235	9.6	10.0
Actions suisses	418 385 976	19.5	410 031 388	20.6	15.0
Actions étrangères	447 152 683	20.9	415 038 599	20.8	20.0
Placements immobiliers	379 636 966	17.7	337 373 378	16.9	15.0
Placements alternatifs	83 305 958	3.9	62 283 130	3.1	8.0
<b>Total</b>	<b>2 142 890 661</b>	<b>100.0</b>	<b>1 991 627 272</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## Performance

Dans un contexte toujours délicat de taux bas, la performance réalisée sur les placements par les institutions de prévoyance a été satisfaisante en 2016.

La performance enregistrée par le fonds s'est montée à **4.27%**, ce qui est supérieur aux indices de référence et à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses qui se situe à 3.55% pour l'année 2016 (*source: enquête Swisscanto sur les caisses de pension*).

Performance du fonds		Univers de comparaison			
		Indice CS		Indice UBS	
2016	2015	2016	2015	2016	2015
4.27%	1.46%	3.87%	0.95%	3.41%	0.83%

# Effectifs

## Affiliés

A la fin de l'exercice 2016, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à **4 062**.

## Assurés actifs

Le nombre des assurés actifs est passé de 26'535 au 31 décembre 2015 à **27'856** au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 5.0% de l'effectif.

## Répartition des assurés

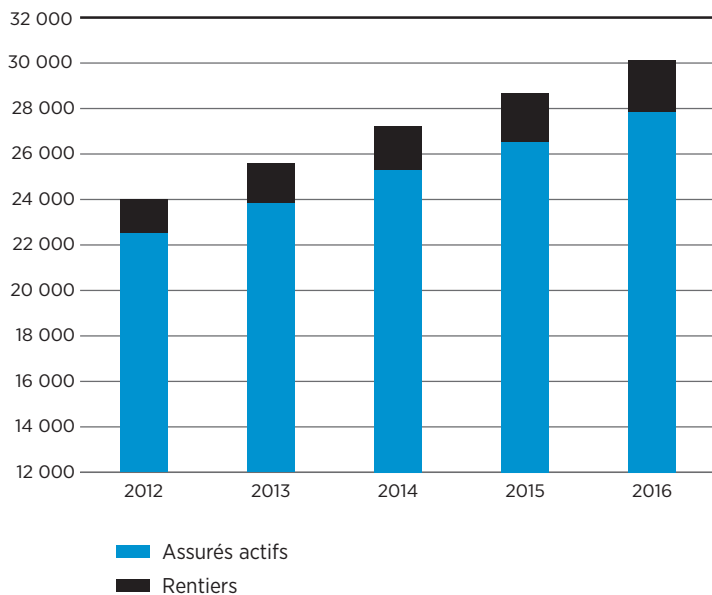
	31.12.2016		31.12.2015	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	15 501	42.9 ans	14 800	43.0 ans
Femmes	12 355	42.3 ans	11 735	42.3 ans
<b>Total</b>	<b>27 856</b>	<b>42.6 ans</b>	<b>26 535</b>	<b>42.7 ans</b>

## Bénéficiaires de rentes

	31.12.2016	31.12.2015
Retraités	1 611	1 466
Enfants de retraités	28	23
Conjoints survivants	271	255
Orphelins	53	49
Invalides	241	245
Enfants d'invalides	79	78
<b>Total</b>	<b>2 283</b>	<b>2 116</b>

La structure des assurés demeure excellente avec un ratio de 12.2 assurés actifs pour 1 rentier au 31 décembre 2016.

### Evolution des effectifs





# Engagements

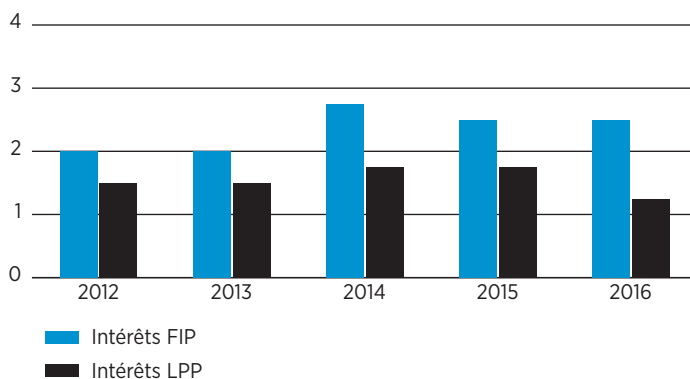
## Capitaux de prévoyance

### a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élevaient respectivement à **Fr. 1 304 848 557.-** au 31 décembre 2016 et à Fr. 1 234 915 290.- au 31 décembre 2015, soit en augmentation de 5.7%.

En 2016, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.25%. Ce taux a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie subobligatoire. De plus, un bonus de **1.25%** a été octroyé aux assurés cotisants présents au 31 décembre 2016, ce qui a porté leur rémunération à **2.5%**.

## Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance (en%)



### b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2016 avec les bases techniques LPP 2015 3.5%, se composent de:

		31.12.2016	31.12.2015
		Fr.	Fr.
<b>Vieillesse</b>	Retraités	364 669 164	325 124 849
	Enfants de retraités	609 304	584 432
<b>Survivants</b>	Conjoints survivants	44 724 949	42 093 873
	Orphelins	1 460 773	1 412 957
<b>Invalides</b>	Invalides	51 019 943	51 945 648
	Enfants d'invalides	1 295 740	1 310 657
<b>Total</b>		<b>463 779 873</b>	<b>422 472 416</b>

## Provisions techniques

### a) Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle a été abaissée à **Fr. 2 207 000.-** au 31 décembre 2016 avec l'utilisation des nouvelles bases techniques LPP 2015 (Fr. 11 986 000.- au 31 décembre 2015).

### b) Provision pour mises à la retraite

La provision pour mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion actuariellement favorables. Au 31 décembre 2016, elle s'élève à **Fr. 35 022 000.-** (Fr. 30 317 000.- au 31 décembre 2015).

### c) Provision pour ajustement du taux technique

La provision pour ajustement du taux technique a pour but de permettre l'abaissement du taux d'escompte pour le calcul des réserves mathématiques de 3.5% à 2.5% d'ici 2022. Cette provision est constituée linéairement sur sept ans et s'élève au 31 décembre 2016 à **Fr. 11 925 000.-** (Fr. 7 049 000.- au 31 décembre 2015).

# Situation du fonds

## Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

## Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à **Fr. 9198 641.-**, soit **0.44%** des placements transparents en matière de frais en 2016 (Fr. 9 291 302.- ou 0.47% des placements en 2015).

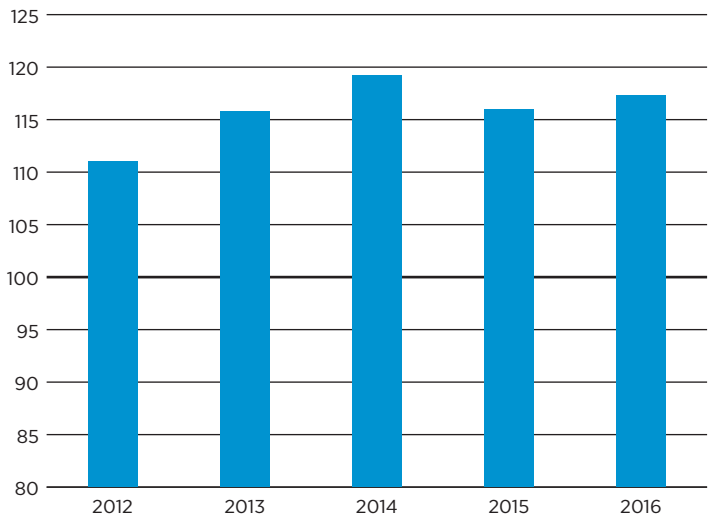
## Frais d'administration

Les frais d'administration 2016 s'élèvent à **Fr. 177.-** par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), en diminution par rapport à 2015 (Fr. 187.-). Ils restent très inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 352.-. Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion de 0.7% des salaires assurés.

## Degré de couverture

La performance en 2016 a couvert le besoin d'intérêt et le coût nécessaire à l'abaissement du taux d'intérêt technique. Ainsi, le degré de couverture est passé de 116.0% au 31 décembre 2015 à **117.3%** au 31 décembre 2016. Ainsi, la réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme s'élève à 17.3% au 31 décembre 2016, l'objectif étant de la porter à 25% des engagements du fonds.

### Evolution du degré de couverture (en %)



# Bilan résumé

ACTIF	31.12.2016 Fr.	31.12.2015 Fr.
Liquidités et dépôts à terme	63 439 289.53	65 619 716.94
Obligations en francs suisses	531 067 545.70	510 340 825.50
Obligations en monnaies étrangères	219 902 242.07	190 940 234.57
Actions suisses	418 385 976.31	410 031 387.69
Actions étrangères	447 152 683.48	415 038 598.91
Placements immobiliers	379 636 966.43	337 373 378.23
Placements alternatifs	83 305 957.45	62 283 129.75
Compte de régularisation actif	31 152 159.15	30 229 058.74
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 174 042 820.12</b>	<b>2 021 856 330.33</b>
<b>PASSIF</b>		
Prestations de libre passage et rentes	24 409 377.86	24 230 580.92
Compte de régularisation passif et autres dettes	2 289 195.13	2 901 574.78
Réserves de cotisations des employeurs	10 097 416.85	9 969 011.70
Provisions non techniques	4 402 750.00	4 402 750.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 304 848 557.35	1 234 915 289.70
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	463 779 873.05	422 472 415.95
Provisions techniques	49 154 000.00	49 352 000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	315 061 649.88	273 612 707.28
Fonds libres	0.00	0.00
<b>Total du passif</b>	<b>2 174 042 820.12</b>	<b>2 021 856 330.33</b>

# Compte d'exploitation résumé

	2016 Fr.	2015 Fr.
Cotisations, apports ordinaires et autres	126 584 873.25	126 062 045.05
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	89 043 256.95	136 271 811.95
Rentes réglementaires	-33 278 088.00	-30 257 997.00
Prestations en capital	-18 475 589.20	-16 357 540.80
Prestations de sortie et versements anticipés	-91 655 550.05	-90 838 785.90
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-111 122 420.85	-165 378 556.05
Produits de prestations d'assurance	169 632.30	167 271.15
Charges d'assurance	-810 290.30	-559 166.00
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-39 544 175.90</b>	<b>-40 890 917.60</b>
Résultat net des placements	86 433 832.72	23 764 121.63
Constitution de provisions non techniques	0.00	-124 750.00
Autres produits et frais	-104 891.65	-107 623.30
Frais d'administration	-5 335 822.57	-5 368 407.81
<b>Excédent avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>41 448 942.60</b>	<b>-22 727 577.08</b>
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-41 448 942.60	22 727 577.08
<b>Excédent</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# Plans de prévoyance

Le FIP propose plusieurs **plans de prévoyance**, chacun de ceux-ci faisant l'objet d'un règlement particulier. On distingue ainsi les plans suivants :

<b>FIP-LPP</b>	Assure les prestations minimales légales avec possibilité d'augmentation du plafonnement du salaire assuré
<b>FIP-MODULA</b> (FIP-MOD)	Assure des prestations étendues avec un taux de cotisation échelonné par classe d'âge
<b>FIP-OPTIMA</b> (FIP-OPT)	Assurent des prestations étendues avec un taux de cotisation identique pour chaque assuré
<b>FIP-INDEPENDANTS</b> (FIP-IND)	Assure des prestations étendues avec deux variantes de couverture des risques de décès et d'invalidité, chacune prévoyant trois niveaux de cotisation

Ces variantes sont offertes au choix à toutes les entreprises intéressées quelle que soit la branche dans laquelle elles opèrent, à l'exception du FIP-Indépendants qui est réservé uniquement aux indépendants affiliés à la Caisse AVS de la Fédération patronale vaudoise (FPV).

Le FIP réunit également en son sein des **groupes professionnels** ayant chacun leur propre plan de prévoyance :

<b>FIP-BOUCHERS</b> (FIP-BC)	Fonds d'assurance de l'Association vaudoise des maîtres-bouchers et charcutiers
<b>FIP-GIM-CH</b> (FIP-GIM)	Fonds professionnel de prévoyance du Groupement suisse de l'industrie mécanique
<b>FIP-IAV</b>	Fonds professionnel de prévoyance des ingénieurs et architectes vaudois
<b>FIP-MARBRIERS</b> (FIP-MA)	Fonds d'assurance-retraite complémentaire paritaire de la marbrerie vaudoise
<b>FIP-PAYSAGISTES</b> (FIP-PAY)	Fonds professionnel de prévoyance des paysagistes
<b>FIP-RAMONEURS</b> (FIP-RAM)	Fonds professionnel de prévoyance des ramoneurs
<b>FIP-TECHNICIENS-DENTISTES</b> (FIP-TED)	Fonds professionnel de prévoyance des techniciens-dentistes.



Affaire traitée par Révision/DE  
1/2

Au Conseil de fondation du

**Fonds interprofessionnel  
de prévoyance**

Paudex

2016

Lausanne, le 24 août 2017/hl

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS RESUMES**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les états financiers résumés figurant aux pages 14 et 15 du rapport de gestion, qui comprennent le bilan résumé au 31 décembre 2016, ainsi que le compte d'exploitation résumé pour l'exercice clos à cette date, sont extraits des états financiers audités du Fonds interprofessionnel de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport d'audit en date du 8 juin 2017. Ceux-ci, ainsi que les états financiers résumés, ne reflètent pas les incidences des événements qui sont survenus postérieurement à la date de notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Les états financiers résumés ne comportent pas toutes les informations à fournir exigées par la Swiss GAAP RPC 26. La lecture des états financiers résumés ne se substitue pas, en conséquence, à la prise de connaissance des états financiers audités du Fonds interprofessionnel de prévoyance.

*Responsabilité du Conseil de fondation pour l'établissement des états financiers résumés*


Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des états financiers résumés.

*Responsabilité de l'auditeur*


Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers résumés sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, effectuées conformément à la Norme d'audit suisse (NAS) 810 «Missions ayant pour but d'émettre un rapport sur des états financiers résumés».

*Opinion*

A notre avis, les états financiers résumés extraits des états financiers audités du Fonds interprofessionnel de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités.

  
M. Debonneville  
Expert-réviseur agréé

Ofisa S.A.

  
W. Diserens  
Expert-réviseur agréé

Ofisa S.A.

Lausanne  
Ch. des Charmettes 7  
Case postale 7063  
CH-1002 Lausanne  
Tél. +41 21 341 81 11  
Fax +41 21 311 13 51

Genève  
Place de Saint-Gervais 1  
CH-1201 Genève  
Tél. +41 22 311 24 66

Sion  
Av. de la Gare 16  
Case postale  
CH-1951 Sion  
Tél. +41 27 323 78 18

 **EXPERT  
SUISSE**  
Membre  
Membre  
Membre  
 **agn**  
audit

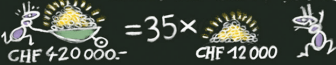
Email fidu@ofisa.ch • www.ofisa.ch

# Thème technique


**LA LPP**

◦ LE TAUX DE CONVERSION ◦


IL FAUT CAPITALISER CHF 420 000.-  
POUR VERSER UNE RENTE DE CHF 12 000.-/AN  
(CHF 1000.-/MOIS) DE 65 À 100 ANS

  
CHF 420 000.- = 35 × CHF 12 000


AVEC UNE ESPÉRANCE DE VIE DE 20 ANS POUR  
UN HOMME DE 65 ANS LE CAPITAL N'EST PLUS QUE DE  
CHF 240 000.-



SI LE CAPITAL PRODUIT UN INTÉRÊT DE 3% /AN,  
CHF 175 000.- SUFFISENT.


  
CHF 175 000.-

EN CAS DE DÉCÈS, UN CONJOINT TOUCHERA  
CHF 600.-/MOIS, UN ENFANT MINEUR CHF 200.-




LE CAPITAL NÉCESSAIRE  
AUGMENTE À CHF 200 000.-

AVANT, UN CAPITAL DE CHF 200 000.- ASSURAIT UNE RENTE  
DE CHF 13 000.-/AN DES 65 ANS (TAUX DE CONVERSION DE 6.8%)  
AUJOURD'HUI, AVEC L'ALLONGEMENT DE LA VIE ET  
LA BAISSSE DES RENDEMENTS, CHF 200 000.- N'ASSURENT  
PLUS QUE CHF 12 000.-/AN (TAUX DE CONVERSION DE 6.0%).



15 PARTS DE CHF 13 000.-      17 PARTS DE CHF 12 000.-



# News: Prévoyance 2020

## Réforme Prévoyance 2020

La conjoncture est la suivante:

- l'espérance de vie augmente,
- la génération du baby boom arrive à la retraite,
- le solde migratoire se réduit,
- le nombre moyen d'enfants par personne diminue,
- la base de la pyramide des âges s'effrite,
- les rendements sans risques sont bas,
- l'inflation est nulle,
- la société et les besoins de la population ont changé.

Ces éléments amènent un déséquilibre entre les prestations et le financement dans les assurances sociales. Il y a seulement trois façons de rétablir l'équilibre: cotiser plus, travailler plus longtemps ou baisser les prestations.

## La réforme est une réponse à tous ces enjeux.

Ses objectifs sont les suivants:

- garantir les rentes en cours et les nouvelles rentes,
- maintenir le niveau des rentes de vieillesse actuelles et futures,
- maintenir l'équilibre des finances de l'AVS pour la prochaine décennie,
- améliorer la situation financière des caisses de pension,
- adapter les prestations de la prévoyance vieillesse aux nouveaux besoins,
- combler les lacunes de prévoyance des personnes ayant un faible revenu.

**Prévoyance vieillesse 2020** réforme l'AVS et la prévoyance professionnelle obligatoire simultanément par des mesures harmonisées entre elles:

- la retraite peut être prise de façon souple et par étapes entre 62 et 70 ans,
- l'âge de référence, auquel les prestations de la prévoyance vieillesse sont versées sans supplément ni déduction, est de 65 ans pour les hommes et les femmes, dans l'AVS et dans la prévoyance professionnelle. L'âge de référence pour les femmes passe de 64 à 65 ans,
- l'AVS bénéficie d'un financement supplémentaire à hauteur de 0,6 point de TVA,
- le taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire est abaissé de 6,8 à 6,0%,

- des mesures de compensation dans l'AVS et dans la prévoyance professionnelle permettent de maintenir le niveau des rentes de vieillesse,
- ces mesures améliorent en outre la prévoyance vieillesse des personnes ayant un faible revenu ou qui travaillent à temps partiel,
- les retraités actuels ne sont pas touchés par l'abaissement du taux de conversion. Ils n'ont donc pas besoin de ces mesures de compensation et ne participent pas non plus à leur financement.

### **La réforme se compose de deux projets distincts:**

- l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA. Il s'agit là d'une modification de la Constitution fédérale. Sa mise en votation est obligatoire. L'adoption requiert la double majorité du peuple et des cantons,
- la loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse. Elle est soumise au vote, le référendum ayant abouti. L'adoption requiert la majorité du peuple.

**Les deux projets sont liés; si l'un ou l'autre est rejeté, c'est toute la réforme qui échoue.**

# Organisation

L'organe suprême du fonds est le **Conseil de fondation**, dont la composition est la suivante :

## Représentants du Centre Patronal

M. Pierre-André MEYLAN, président du Centre Patronal, **vice-président**  
M. Christophe REYMOND, directeur général du Centre Patronal  
M. Antoine ROCHAT, notaire

## Représentants de groupes d'employeurs

M. Patrick ALBERTI, Union patronale des ingénieurs et des architectes vaudois (UPIAV)  
M. Denis VIQUERAT, décorateur et architecte d'intérieur

## Représentants de l'Union syndicale vaudoise

M. Yves DEFFERRARD, UNIA Vaud, **président**  
M<sup>me</sup> Dominique FOVANNA, UNIA Vaud  
M<sup>me</sup> Catherine TABARY, secrétaire régionale, UNIA Vaud  
M. Jean TSCHOPP, UNIA Vaud

## Représentants de groupes de salariés

M. Cédric DUPUIS, entreprises individuelles

Le **gérant** du fonds est le Centre Patronal, Paudex. Ce dernier est aussi le gestionnaire de fortune.

L'**organe de révision** est la fiduciaire OFISA SA, Lausanne.

L'**expert en prévoyance professionnelle** est la société Pittet Associés SA, Lausanne

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case Postale 1215  
1001 Lausanne  
T +41 (0)58 796 32 01  
F +41 (0)58 796 33 11

[lpp@centrepatronal.ch](mailto:lpp@centrepatronal.ch)  
[www.centrepatronal.ch](http://www.centrepatronal.ch)

